

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

11 Octobre 2018

« Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ? »

Rapporteur : Bernard PEREZ

Avis adopté à l'unanimité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marqueur indissociable de l'identité Méditerranéenne, la filière de la pêche a façonné l'économie du littoral depuis des siècles. Les filières pêche et aquaculture ont subi de profonds bouleversements qui fragilisent leur équilibre économique. Les questions posées révèlent que des filières sont en danger et qu'il faudra agir sans tarder.

Le CESER fait la lumière sur les idées reçues, notamment le constat sur l'état de la ressource, l'état de la consommation et ses perspectives, la place de l'aquaculture dans cette consommation et les freins qui existent depuis 15 ans dans son développement nous plaçant ainsi à la traîne de nos concurrents.

De par sa situation géographique, l'Occitanie est bordée par 220 km de côtes, 36 000 ha de lagunes et de grandes réserves naturelles, ces filières représentent aujourd'hui un enjeu considérable, enracinées dans notre histoire. Elles contribuent au rayonnement économique, social, culturel, à la valorisation du patrimoine de notre région qui concentre la 1^{ère} flottille de pêche de Méditerranée, 5 ports de pêche, 70 points de débarquement, 95 % de la production halieutique en Méditerranée française et 10 % de la production conchylicole nationale avec 476 exploitations (Thau et Leucate). L'Occitanie est au centre des problématiques liées à ces filières qu'il s'agisse de la protection des milieux, de la ressource, de la lutte contre la pollution mais également des métiers de la mer, de la mise en marché et de l'aval des filières, rappelons que cela représente 4 500 emplois directs et indirects.

La vitalité économique de ce secteur et son ancrage territorial constituent donc une priorité.

Le CESER souhaite que des efforts redoublés soient consentis pour encourager la recherche pour mieux connaître les ressources et lutter contre la pollution en favorisant des lieux d'échanges de données.

La flotte vieillissante et la nécessaire adaptation à la fois aux réglementations européennes et aux besoins des pêcheurs doivent inciter à une réflexion et à un financement à engager sur le « chalutier méditerranéen du futur » qui pourrait relancer les chantiers navals d'Occitanie.

Le CESER préconise d'aider les différentes criées en les rapprochant via un délégataire unique afin d'encourager, de fédérer et de soutenir la prise d'initiatives pour la vente des produits de la Méditerranée chez les professionnels de la distribution.

De soutenir la filière conchylicole, pour ne citer que quelques préconisations, en développant l'accès à l'espace, en favorisant l'installation et la transmission des emplois et des entreprises, en relançant les réseaux de suivis lagunaires stoppés par manque de moyens financiers, en favorisant l'émergence de la filière réemploi et déconstruction d'équipements issus de l'activité marine (filets, polyester, polystyrène expansé, etc.).

De développer la pisciculture des espèces marines par une communication positive et l'accompagnement financier et facilitateur de ces créations.

D'accentuer et soutenir la formation des métiers des filières pêche, conchyliculture et pisciculture par une formation adaptée aux métiers actuels et à venir qui prennent en compte le potentiel que constitue également les femmes pour ces métiers.

Soutenir les pêcheries Méditerranéennes en agissant auprès de Bruxelles, en anticipant les mesures compensatoires et des aides à la reconversion si cela devait s'avérer nécessaire.

D'aider les porteurs de projets à obtenir des financements européens, nationaux et régionaux en augmentant l'enveloppe de 1% consacrée à la pêche dans le programme FEAMP et notamment dans le cadre du Plan Littoral 21.

De soutenir le CEPRALMAR en adaptant ses moyens à ses ambitions.